RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle des affaires institutionnelles

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des doctorants et l'élection partielle des représentants du collège A au conseil de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) – 5 novembre 2026.

Décision n° 2026-OR-137

LA PRÉSIDENTE

Vu le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L.713-1, L.713-9, L.719-1, L.719-2 et L.762-1 ;

Vu le Code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.719-1 à D.719-40 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 7 ;

Vu les statuts de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) ;

Vu la délibération 2025/04-CA-036, en date du 7 avril 2025 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la décision 2024-OR-313 portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels et des doctorants au conseil de l'OMP – scrutin du 05 novembre 2024 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 24 septembre 2026 ;

Vu la décision n°2026-OR-114 portant organisation de l'élection des représentants des doctorants et de l'élection partielle des représentants du collège A au conseil de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) – 5 novembre 2026 ;

Vu la décision 2026-OR-133 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des doctorants et l'élection partielle des représentants du collège A au conseil de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) – 5 novembre 2026.

Vu les procès-verbaux de dépouillement et de déroulement ;

Considérant la vacance d'un siège au sein du collège A du conseil de l'OMP suite à une démission.

DECIDE

Article 1 : Proclamation des résultats

Collège A
Représentants des professeurs et personnels assimilés

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le jeudi 05 novembre 2026, le procès-verbal de dépouillement du collège A, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de siège	4
Nombre d'électeurs inscrits	160
Nombre de bulletins de vote	4
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	4
Taux de participation	2,5%

Est proclamée élue pour siéger au conseil de l'OMP, la personne dont le nom suit :

Collège A

1. VIERS Jérôme

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le jeudi 05 novembre 2026, le procès-verbal de dépouillement du collège doctorants, fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges titulaires	2
Nombre de sièges suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	148
Nombre de bulletins de vote	3
Nombre de votes blancs	0
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	0
Taux de participation	2,27%

Sont proclamées élues pour siéger au conseil de l'OMP, les personnes dont les noms suivent :

Collège Doctorants

Liste : *Doctorant.es solidaires*

1. HRVATIN Théo
2. ZULUAGA Vanessa
3. GUIGNES Martin
4. BRUGGEMAN Zoé

Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Publicité

La présente décision est transmise au rectorat de l'académie de Toulouse.
Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 6 novembre 2026
Présidente de l'Université de Toulouse
Odile Rauzy

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE